




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-121**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234656-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA DIRECTION
ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA
DIRECTION ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE
L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues

Les fouilles archéologiques réalisées sur l'oppidum celto-ligure d'Entremont ont livré de très abondants fragments de *dolia* (grandes jarres en céramique). En raison des problèmes de place que soulève aujourd'hui la conservation de ces objets, très fragmentaires, le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-PACA) souhaite mettre en œuvre une campagne de tri/élimination/conditionnement, en vue de réduire ce fonds, qui a par ailleurs fait l'objet d'une étude scientifique approfondie, autorisant cette démarche. Actuellement conditionné en sacs plastiques, ce fonds est stocké sur 14 palettes.

A cette fin, le Service Régional de l'Archéologie a demandé à la Direction Archéologie de lui faire une offre de prix pour cette prestation qui inclut :

- Une analyse des données archéologiques concernant les fonds concernés,
- Le tri/élimination des fragments ne présentant pas d'intérêt scientifique,
- L'étiquetage et le reconditionnement des éléments conservés,
- Un rapport détaillé d'intervention,
- La conservation temporaire de la partie de la collection qui sera conservée, le temps de réalisation des travaux nécessaires à leur réinsertion sur site.

Les procédures de tri/élimination doivent :

- se conformer au protocole général établi par la Sous-Direction de l'Archéologie (Direction du Patrimoine - Ministère de la Culture) ;
- faire l'objet, par la Direction Archéologie, d'un protocole propre, adapté à la collection. Ce protocole devra être validé par l'Etat avant sa mise en application.

L'ensemble de la collection reviendra sur le site d'Entremont ; les éléments destinés à ne pas être conservés seront notamment entreposés sur le site, en plein air, en vue de leur réutilisation pour des travaux de restauration.

De son côté, le Service Régional de l'Archéologie assurera le transport de la collection :

- depuis Entremont jusqu'au centre de conservation et d'étude de la Direction Archéologie, basé sur le site du Champ de foire, à Barida ;
- depuis le centre de conservation et d'étude de la Direction Archéologie jusqu'à Entremont.

Il mettra aussi à la disposition de la Direction Archéologie le matériel de conditionnement nécessaire.

Le coût de la prestation a été estimé à **19 033,26 € HT**, soit **22 839,90 € TTC**. Il sera intégralement pris en charge par le Service Régional de l'Archéologie de PACA.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie et Muséum de la prestation faisant l'objet de la présente délibération;
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre;
- **DIRE** que les dépenses feront l'objet d'un titre de recettes auprès de la DRAC PACA -Service Régional de l'Archéologie, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 14882 (93318 706888 5677));
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-121 - PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA
DIRECTION ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE
L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

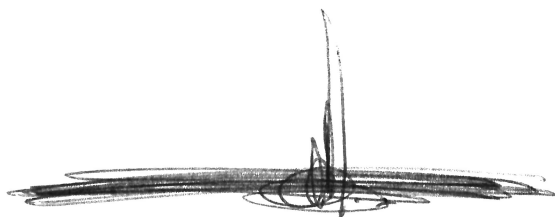
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

SITE ARCHEOLOGIQUE D'ENTREMONT ARCHEOLOGIQUE CHANTIER DE COLLECTION (DOLIA)

TRI/ELIMINATION, INVENTAIRE ET RECONDITIONNEMENT

MEMOIRE TECHNIQUE

1 - Objet de la prestation

Dans le cadre du projet de réfection des réserves abritant les collections issues des fouilles réalisées sur l'oppidum d'Entremont, le service régional de l'archéologie (DRAC PACA) souhaite faire procéder à une campagne d'inventaire, tri/élimination et re-conditionnement d'une partie des fragments de *dolia* conservés dans ces locaux, ainsi qu'à leur stockage provisoire, pendant le temps des travaux.

2 – Etat de la collection à traiter

Ce chantier de tri/élimination/re-conditionnement concerne une collection constituée de 14 palettes représentant une superficie de 14 m² pour un volume d'environ 14 m³.

Ces palettes réunissent des ensembles hors format, conservés en sacs plastiques et renseignés par des étiquettes anciennes.

3 – Attendus de la prestation et étapes de sa réalisation

La prestation se décline en diverses actions correspondant à plusieurs étapes. Certaines de ces étapes pourront être réalisées concomitamment (voir calendrier prévisionnel)

Etape 1

- Recherche documentaire en vue de renseigner les ensembles présents et d'établir les recouvrements nécessaires. Cette étape est importante car il va en découler une première estimation de l'intérêt des fonds et, par suite, les options en matière de tri-élimination.

Etape 2

- Elaboration d'un protocole de tri/élimination, qui se conformera à celui qui a été établi par la sous-direction de l'archéologie, et devra répondre aussi aux spécificités du fonds à traiter. Ce protocole devra avoir été validé par le service régional de l'archéologie et la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) avant sa mise en œuvre.

Etape 3

Transfert de la collection depuis le site d'Entremont vers le centre de conservation et d'étude de la direction Archéologie, sis au champ de foire, quartier de Barida (rue Marcelle-Isoard – 13290 Les Milles Aix-en-Provence).

Ce transport sera assuré par le service régional de l'archéologie.

Etape 4

Installation du chantier de conditionnement. Accueil et déploiement de la collection en vue de son traitement.

Ouverture des sacs ; mise en œuvre du protocole de tri/élimination ; inventaire des éléments conservés et non conservés ; reprise de l'étiquetage ; re-conditionnement et mise en palette selon la destination des éléments constituant le fonds (conservation – tri/élimination).

Le matériel de conditionnement sera fourni par le service régional de l'archéologie.

L'élimination des conditionnements usagés sera assurée par la direction Archéologie de la ville ; elle tiendra compte de la nature des matériaux (mise en place de conteneurs dédiés). La direction Archéologie assurera le transport de ces conditionnements à la déchetterie.

Etape 5

- Transfert de la collection depuis le centre de conservation et d'étude de la direction Archéologie vers le site d'Entremont.

Pour ce retour, nous proposons deux modes opératoires :

1. Transports échelonnés, au fil du traitement, des éléments destinés à ne pas être conservés, de manière à limiter l'occupation du CCE. Ces transports intermédiaires seront assurés par le Direction Archéologie. Les objets seront déposés à (ou aux) endroit(s) désignés sur le site par le service régional de l'archéologie.
2. Transport des fonds à conserver depuis le CCE jusqu'à Entremont, une fois que les espaces de réserve destinés à les accueillir auront été remis en état.
Ce transport sera assuré par le service régional de l'archéologie.

4 – Le matériel de conditionnement

Les formats des bacs gerbables utilisés se limiteront à trois tailles différentes, n'excédant pas 45 litres pour :

- faciliter l'uniformisation avec les bacs déjà présents dans le reste de la collection,
- s'adapter au volume des éléments présents,
- prendre en compte la manipulation, tout en optimisant la conservation des objets et leur volume.

En ce qui concerne le reconditionnement des caisses palettes, le conditionnement en bacs de 45 litres sera privilégié autant que possible. Pour les éléments hors format, seront réutilisés des bacs de 162 litres dans lesquels une partie de la collection est actuellement conditionnée.

5 – Durée du chantier de collection

Une fois mis en œuvre, le chantier de collection est programmé sur 8 mois, de manière à s'intégrer au plan de charge de la direction Archéologie.

Une fois le chantier de collection terminé, le stockage des éléments conservés, au centre de conservation et d'étude de la ville d'Aix, ne devra pas excéder deux ans.

6 – Modalités de mise en œuvre du chantier de collection

Le démarrage du chantier de collection fera l'objet d'un ordre de service de la part du service régional

de l'archéologie – direction régionale des affaires culturelles de PACA.
C'est la date de cet OS qui fixe le calendrier de l'opération.

ENTREMONT
PRESTATION DE RECONDITIONNEMENT – TRI – ELIMINATION
D'UNE COLLECTION DE DOLIA DE LA FIN DE L'AGE DU FER

DEVIS

ADMINISTRATION LOGISTIQUE	Poste	Durée (jours)	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
	Suivi administratif, comptable et logistique		Forfait	350,00 €
	Installation et repli du chantier de collection Gestion des déchets	2	206,68	413,36 €
TOTAL 1				763,36 €

Nature de l'intervention	Nature des travaux	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
Etablissement protocole	Rédaction et validation par le SRA	1,5	230,44	340,66
	Recherche documentaire sur les contextes	8	230,44	1 843,52
Reconditionnement dolia conservés en vrac	Conditionnement en bacs gerbables de 14 palettes (n° 15, 16, 17, 19, 20, 21, 35, 36, 37, 39, 45, 46, 48, 50) (3 j / palette)	24	206,68	4 960,32
	Nouvel étiquetage (bacs et sacs) et saisie inventaires	24	185,11	4 442,64
	Tri et inventaire	24	230,44	5 530,56
TOTAL 2				17 117,70 €

Nature de l'intervention	Nature des travaux	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT En euros
Rapport	Rédaction et impression	5	230,44	1 152,20
TOTAL 3				1152,20 €

TOTAL HT 1 + 2 + 3 =				19 033,26 €
TVA 20 %				3 806,65 €
TOTAL TTC 1 + 2 + 3 =				22 839,90 €

VILE D'AIX-EN-PROVENCE - DIRECTION ARCHÉOLOGIE

FOUILLE PRÉVENTIVE
2, RUE IRMA-MOREAU

DEVIS
TRANCHE CONDITIONNELLE

Indications de coût valables pour une tranche conditionnelle

En ferme comme en provisionnel, ne seront facturées que les prestations réalisées.

FOUILLE Durée 1 mois	Nature de l'intervention	Nature des travaux	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT En euros
	Fouille d'un ensemble d'enduits peints	Dégagement, relevé, analyse et prélèvement	Toïchographologue	1	20	230,92	4 618,40 €
			Technicien	3	60	185,11	11 106,60 €
		Relevé	Topographe	1	2	324,62	2 309,20 €
TOTAL 1							18 034,20 €
POST-FOUILLE Durée 1,5 mois	Nature de l'intervention	Nature des travaux	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT En euros
	Etude des données Pour un ensemble d'enduits peints	Traitement et analyse des données	RO	1	25	230,92	5 773,00 €
			Technicien	1	15	230,44	3 456,60
			PAO/DAO	1	10	190,66	1 906,60
	TOTAL 2						
TOTAL 1 + 2							29 170,40 €
TVA 20 %							5 834,08 €
TOTAL TTC							35 004,48 €